LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, **Mme Christine FAUQUEMBERGUE** Directrice, **M. Christophe MATHIEU** Directeur, **M. Stéphane BERNARD**, Directeur, **M. Stéphane HEYRAUD**, Directeur **et M. Sylvain ATTARD**, Directeur à Limoges Métropole.

N° 25899

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n°4.5 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole,

CONSIDERANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobilités au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

CONSIDERANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,

ARRETE

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables,
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 25 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice, M. Christophe MATHIEU Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et M.

1 DOCUMENT - *Publié le 17 Décembre 2024*

25899.pdf
(.pdf, 158,4 Ko)

TÉLÉCHARGER